

COMMUNE NOUVELLE
LIVAROT – PAYS D'AUGE

Délibération N° 24.03.2025 / 16

LUNDI 24 MARS 2025 à 18 HEURES 30

SÉANCE PUBLIQUE
AU TELECENTRE
Rue Delaplanche à LIVAROT

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre de présents : 43
Nombre de pouvoirs : 6
Absents sans pouvoirs : 20
Majorité absolue : 35

L'an **DEUX MIL VINGT CINQ**, le **24 MARS**, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d'Auge », légalement convoqué le 11mars 2025, s'est réuni en séance publique, au Télécetre, rue Delaplanche à Livarot, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR, Maire.

Etaient présents : Mme Renée ANDRÉ, Mr Guillaume ANNE, Mr Roland BAUCHET, Mr Jean-Claude BÉNARD, Mr Franck BOMAL, Mme Josette BRACONNIER, Mr Frédéric CANET, Mme Charlotte CHEVALLIER, Mme Géraldine DE BONAFOS, Mme Martine DESHAYES, Mr Jean-Louis DESMONTS, Mme Pauline DOLIGEZ, Mr Bernard DORIO, Mme Marianne FLORAT , Mme Colette FONTAINE, Mr François GILAS, Mme Edwige HAYS, Mme Véronique HOMMAIS, Mr Daniel HOULLEMARE, Mme Séverine IBSAIENNE, Mr Arnauld JERU, Mme Jacqueline JULIEN, Mr Didier LALLIER, Mr Denis LE GOUT, Mme Sandrine LECOQ, Mr Xavier LEMARCHAND, Mr Christophe LERNER, Mr Dominique LESUFFLEUR, Mr Joël LOUET, Mme Françoise MECKERT, Mme Pascale PAYNEL, Mme Emilie PIEDNOIR, M. Michel PITARD, Mme Estelle PLANCHON, Mr Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, Mr Philippe SOETAERT, Mr Yohann-Cédric TELLIER, Mr Jean TURQUETY, Mme Isabelle VAN DER TUIJN, Mr Joël VREL, Mme Nathalie ZEYMES, formant la majorité des Conseillers en exercice.

Absents ayant donné pouvoirs :

- Mr Jack BOISJOLY, pouvoir à Mme Edwige HAYS
- Mme Vanessa BONHOMME, pouvoir à Mr Yohann-Cédric TELLIER
- Mr Philippe GUILLEMOT, pouvoir à Mr Denis LE GOUT
- Mme Sylvaine HOULLEMARE, pouvoir à Mr Daniel HOULLEMARE
- Mr Philippe LESAULNIER, pouvoir à Mr Jean-Claude BENARD
- Mme Anne-Marie SEGUIN, pouvoir à Mr Jean-Louis DESMONTS.

Absents excusés :

- Mr Daniel ANTOINE
- Mr Patrick BEAUJAN
- Mr Alain FOUQUET

Absents :

- Mme Virginie BARRIERE
- Mme Evelyne BOUDEVIN
- Mr Nicolas CHEREL
- Mme Solène CUDENNEC
- Mr Régis DUBOIS
- Mr Thibault ECALARD
- Mr Jérôme EDON
- Mr Mickaël FOUQUET
- Mme Violaine GAUDEMER
- Mme Jeannine LECLERC
- Mme Stéphanie MARTIN
- Mme Laure MONTREUIL
- Mr Dominique MOREAU
- Mme Christine MOTTE
- Mr Arnaud PHILIPPE
- Mme Pascaline PHILIPPON
- Mme Audrey QUERUEL.

Mr Philippe SOETAERT est désigné secrétaire de séance.

TARIFS MUNICIPAUX – RESTAURANT SCOLAIRE

Pour tenir compte des coûts des denrées ainsi que de la hausse des dépenses d'énergie, il est nécessaire de revaloriser le tarif du repas pris au restaurant scolaire par les élèves de 3,30 € à 3,60 €. Pour information, le repas n'a pas augmenté depuis 1^{er} septembre 2016.

A noter que, pour l'année scolaire 2023/2024, le coût réel d'un repas s'élève à 9,44 € alors qu'il est facturé 3,30 € par élève hors Livarot – Pays d'Auge et 2,70 € par élève pour Livarot - Pays d'Auge ; le reste à charge pour la Commune atteint 6,14 € pour les enfants hors Livarot – Pays d'Auge et 6,84 € pour les enfants de Livarot – Pays d'Auge. La Commune accompagne donc cette hausse en assumant 72,46 % de la prise en charge du coût de facturation des repas, soit environ les trois quarts.

Monsieur le Maire propose le prix du repas comme suit :

- 3,60 € par enfant avec une participation de la Commune à hauteur de 0,70 € pour les enfants de Livarot – Pays d'auge scolarisés à l'école des Rosiers de Livarot, à l'école de Fervaques, à l'école de Notre Dame de Courson, à l'école de Meulles et à l'école Saint Joseph ;
- 6,00 € par adulte (professeurs des écoles, intervenants scolaires, personnel communal...).

Les élus auront à voter ces nouveaux tarifs applicables au 1^{er} Septembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le prix du repas, à compter du 1^{er} septembre 2025, comme suit :

- 3,60 € par enfant avec une participation de la Commune à hauteur de 0,70 € pour les enfants de Livarot – Pays d'auge scolarisés à l'école des Rosiers de Livarot, à l'école de Fervaques, à l'école de Notre Dame de Courson, à l'école de Meulles et à l'école Saint Joseph ;
- 6,00 € par adulte (professeurs des écoles, intervenants scolaires, personnel communal...).

Pour extrait certifié conforme au registre, le 25 mars 2025.

Le Maire de la Commune,
« Livarot – Pays d'Auge »
Frédéric LEGOUVERNEUR



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060515-20250324-2025-03-26-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2025